

FEDiEX

FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE
VERBOND VAN ONTGINNINGSBEDRIJVEN

RAPPORT ANNUEL

2018



Sommaire

Editorial.....	3
Contexte économique.....	4
Économie	12
Aménagement du Territoire et Environnement.....	14
Social	20
Technique et Sécurité.....	24
Communication	28

Ont contribué à l'élaboration de ce rapport

M. Pascal Lesoinne (Président Fediex)
Mme M. De Marrez (Fediex)
MM. M. Calozet, S. Loiseau, O. Pilate, V. Paternotte, N. Hoffait et A. Sneessens (Fediex)
M. J.P. Liebaert (Confédération de la Construction)
M. I. Adant (UCL)



Editeur responsable

Michel Calozet

Mise en page

www.imagesdemarc.be

Photos

Emmanuel Crooy

Photo de couverture

Emmanuel Crooy

Traduction

Dynamics Translations

Imprimé sur papier respectueux de l'environnement.



Cher lecteur,

Ce rapport annuel tente de brosse rapidement une image du secteur de l'Industrie Extractive en 2018. Comme vous le lirez ci-après, malgré une croissance légèrement en baisse par rapport aux années précédentes, le niveau d'activité du secteur (soutenu entre autres par une augmentation du volume des travaux qui précède généralement les élections communales) s'est consolidé à niveau raisonnable.

2018 fut à nouveau une année intense de collaboration pour Fediex avec, entre autres, le partenariat avec Inter-Environnement Wallonie qui s'est matérialisé par une charte pour une cohabitation harmonieuse entre les activités extractives et les riverains des alentours, une charte « Carrières et Riverains » signée par les deux partis en présence du Ministre wallon Di Antonio. D'autre part, Fediex a été également sollicité par le Ministre de l'Environnement pour un projet de Décret de la gestion des ressources du sous-sol. Fediex a également contribué à l'enquête publique concernant le Schéma de Développement du Territoire. Dans ces deux dossiers, Fediex a attiré l'attention des Autorités sur les risques liés à la planification de l'activité extractive et a proposé des alternatives.

En 2018, la lutte contre les pénuries de main d'œuvre est au cœur de l'actualité. La promotion des métiers techniques, notamment par le biais de la formation en alternance, nous apparait donc comme un élément indispensable à développer pour garantir une main d'œuvre efficace au sein de notre industrie. Également au centre de nos préoccupations, la réforme du paysage des commissions paritaires, un allègement des fins de carrières pour les travailleurs âgés ainsi que la sécurité des travailleurs.

2018 fut aussi une année difficile pour notre secteur, notamment à cause de la situation compliquée en matière de transport fluvial (faible pluviosité, pénurie de bateaux, ...). D'autre part, le Prélèvement kilométrique a continué à peser de manière significative sur les coûts du secteur.

Sur une note plus positive, 2018 c'est surtout le projet *LIFE in Quarries*, avec, entre autres, le début du programme de translocation du crapaud calamite afin de lutter contre la régression de l'espèce. Le message est clair : la biodiversité est compatible avec l'activité économique des carrières en activité. Il me semble important de souligner la volonté de s'inscrire toujours plus dans une logique de développement durable. En effet, notre secteur renforce son engagement pour un développement de l'industrie respectueux de la planète, notamment par une grande attention portée à la gestion des ressources en eaux de nos différents sites. Dans le contexte écologique actuel, il me semble en effet indispensable d'envisager toutes les solutions possibles tout en tenant compte des réalités du terrain et c'est avec fierté que Fediex participe à une industrie respectueuse de l'environnement.

Depuis plusieurs années déjà, Fediex tente de trouver des solutions aux problèmes auxquels notre secteur doit faire face, notamment en cherchant à créer un dialogue entre ses membres et les instances politiques. A l'approche des élections législatives de mai 2019, la publication d'un Mémorandum 2019-2024 fera des propositions concrètes pour le développement du secteur. Espérons que les nouvelles dispositions réglementaires aboutissent à des solutions satisfaisantes...

Je vous souhaite une agréable lecture du rapport annuel et vous remercie pour l'intérêt porté à notre secteur.

Pascal Lesoinne
Président





© Emmanuel Crooy

Contexte économique

CONTEXTE ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL¹

L'économie belge a suivi la tendance générale au ralentissement observée en Europe (+2,1% en 2018 dans la zone Euro contre +2,4% en 2017). Elle a ainsi progressé de 1,4% en 2018 soit légèrement moins qu'au cours des années précédentes (1,7% en 2017, selon les estimations de l'ICN).

Les perspectives pour l'économie belge ne sont à priori pas celles d'une réaccélération de la croissance. Dans son budget économique de février, le Bureau fédéral du Plan table en effet sur une progression de 1,3% en 2018, soit au rythme de son potentiel de croissance pour la période 2019-2024.

¹ Avec la collaboration de la Confédération Construction M. J-P Liebaert, pour la rédaction des parties relatives au contexte économique général et à la conjoncture du secteur de la construction en 2018 et 2019.

Même faible, la croissance économique belge apparaît toujours créatrice d'emplois et favorable aux investissements. L'économie belge a en effet créé près de 60.000 emplois en 2018 et le BfP s'attend à une nouvelle hausse de plus de 40.000 unités en 2019. Ces créations d'emploi s'annoncent en outre suffisantes pour permettre la poursuite du recul du chômage qui passerait à 5,5% en 2019. Dans un même temps, les investissements progressent aussi en Belgique (+1,9% en 2018 et +2,7% en 2019).

LA CONJONCTURE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION EN 2018

L'emploi salarié « construction » soumis à la sécurité sociale belge, en hausse de 0,6%, a confirmé la reprise constatée en 2017. Cette

progression de l'emploi est directement liée à une conjoncture porteuse pour la construction comme le montrent d'ailleurs différents indicateurs conjoncturels en lien avec la construction. En 2018, l'indicateur de confiance des entreprises et la durée d'activité assurée par leur carnet de commande ont, en effet tous deux, affiché un niveau moyen supérieur à celui observé en 2017.

Le détail du bilan de la construction n'est encore que partiel. Toutefois, il est d'ores et déjà clair que le volume de travaux a assez sensiblement progressé en 2018 (+2,3% selon Euroconstruct²), essentiellement au niveau du génie civil et du logement neuf.

² 86^{ème} conférence Euroconstruct, novembre 2018.

LE BÂTIMENT RÉSIDENTIEL

Les statistiques indiquent que le nombre de nouveaux logements autorisés en 2018 a connu une très forte augmentation (+24%). Celle-ci est exclusivement imputable aux chiffres concernant la Région flamande (+32%). Ceux relatifs à la Région Wallonne (+3%) n'ont pas progressé dans les mêmes proportions alors que les chiffres bruxellois affichent un recul de 19%. Les chiffres flamands ont une fois encore été dopés par un effet PEB, une augmentation des dossiers introduits fin 2017 (avant le renforcement des exigences PEB au premier janvier) et pour lesquels l'autorisation de bâtir a été délivrée début 2018. Mais l'importance de la hausse s'explique vraisemblablement aussi par l'apparition d'une rupture dans la série statistique. La nouvelle méthodologie de collecte des informations, pleinement opérationnelle depuis septembre 2017, apparaît en effet à priori plus exhaustive que la précédente dès lors que la transmission des données concernant les permis de bâtir accordés a été automatisée.

Dans ces conditions, et compte tenu des délais de mise en chantier et de production, les activités de construction de logements neufs ont connu une importante progression en 2018 (+6,4% selon Euroconstruct) mais bien moins marquée que l'évolution constatée au niveau de la statistique du nombre de nouveaux logements autorisés.

Après avoir été temporairement soutenue en 2017 par la réalisation de très nombreux travaux commandés fin 2016 (par des donneurs d'ordre flamands bénéficiant ainsi encore d'un avantage fiscal lié à l'exécution de ces travaux), la rénovation a, pour sa part, subi le contrecoup des modifications apportées aux aides flamandes à l'isolation des toits. Elle a ainsi progressé de l'ordre de 1% selon Euroconstruct, soit sur la base d'un rythme inférieur à la dynamique de croissance habituelle de ce segment³.

³ Pour rappel, cette dynamique est liée à un parc de logements toujours plus étendu et à des standards de qualité toujours plus élevés, notamment en lien avec l'amélioration des performances énergétiques.

LE BÂTIMENT NON RÉSIDENTIEL

Après avoir été soutenue par des dépenses de sécurisation à la suite des attentats de Paris et Bruxelles, la rénovation de bâtiments non résidentiels a renoué avec une évolution en phase avec sa dynamique de croissance habituelle. Celle-ci est, elle aussi, liée à un parc toujours plus étendu et visant une qualité toujours plus élevée.

Dans le contexte économique ambiant, la rénovation de bâtiments non résidentiels a ainsi progressé de l'ordre de 1,6% en 2018, selon Euroconstruct.

La construction de nouveaux bâtiments non résidentiels a, en revanche, souffert de l'évolution défavorable des permis de bâtir délivrés pour ce type de bâtiments (-12%). Dans ces conditions, la construction de nouveaux bâtiments non résidentiels a reculé de l'ordre de 5% en 2018, selon Euroconstruct.

GÉNIE CIVIL

Les travaux de génie civil, essentiellement dépendants des commandes publiques, ont bénéficié de différents supports en 2018, dont notamment l'intensification des travaux au métro bruxellois et les élections communales. Celles-ci donnent en effet traditionnellement lieu à un afflux de travaux dans les mois qui précèdent. Dans ces conditions, Euroconstruct estime que le génie civil a progressé de l'ordre de 10% en 2018.

LA CONJONCTURE DU SECTEUR CARRIER EN 2018

Dans le cadre d'une collaboration entre Fediex et l'UCL, une mission d'analyse du contexte macro et micro économique de secteur a été réalisée. Dans le cadre du présent rapport annuel nous reproduisons les éléments pertinents du rapport final⁴.

⁴ Analyse des activités des membres Fediex produisant des granulats naturels pour un usage en génie civil et construction par Dr. Ignace Adant – Earth and Life Institute (ELI-A), UCLouvain - 2018

DONNÉES NATIONALES

En 2018, les exportations officielles belges de granulats et sables atteignaient près de **13,464 MT⁵** alors qu'en 2005 les exportations s'élevaient à 17.926 MT ; elles sont en réduction constante depuis 2007.

Les exportations belges se décomposent comme suit.

- Pour la Wallonie et la Région Bruxelles-Capitale :
 - des exportations qui émanent directement de Wallonie et de la Région Bruxelles-Capitale sont principalement des pierres, cailloux et graviers (7,4 MT en 2018) ;
 - des exportations (via des intermédiaires dont le siège administratif est situé en Flandre) de pierres⁶ hors sable (calcaire, porphyre, grès, etc.) de 2,342 MT en 2018 ;
 - des sables (0,02 MT).

Soit, au total, un peu plus de 9,746 MT en provenance de la Wallonie et de la Région Bruxelles-Capitale en 2018.

⁵ NC 2018 (JO L282 du 31.10.2017 Section V « produits minéraux » page 197) : codes 25051 (« sables siliceux et quartzeux »), 25059 (« autres sables naturels »), 25162000 (« grès »), 25171010 (« cailloux, graviers, silex et galets »), 2515171020 (« dolomies et pierres à chaux concassées »), 25171080 (« autres »)

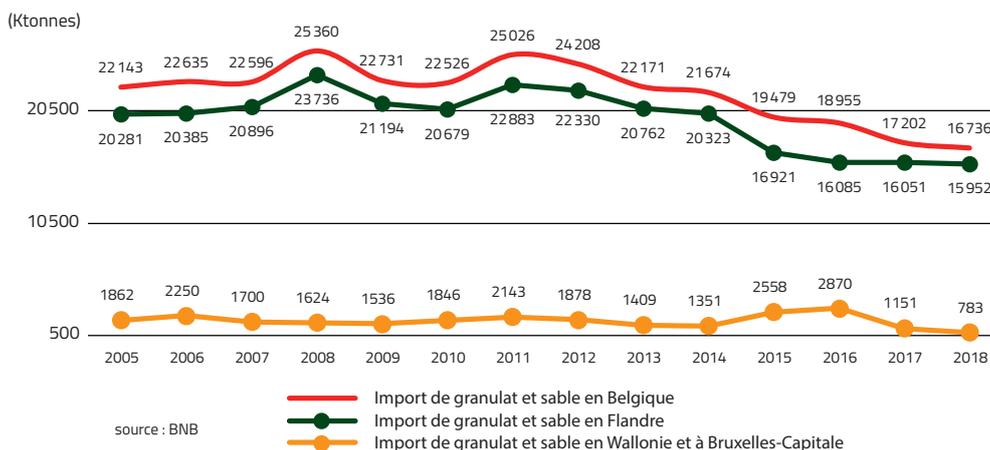
⁶ En l'absence de sites de production capables d'extraire une telle quantité de pierres en Flandre, on peut supposer que, dans les statistiques du commerce extérieur de la BNB, on a imputé des exportations à la région par le biais de l'exportateur plutôt qu'une imputation par origine.

- Pour la Flandre, les exportations sont presque exclusivement du sable ; elles s'élèvent à 3,568 MT en 2018.

Le flux de granulats et sables entrant sur le territoire belge est de **16,7 MT en 2018**. Ces importations ont enregistré en 2018 une diminution de **-2,7% par rapport à l'année 2017** (17,2 MT). Ainsi que l'illustre le graphique cette réduction s'insère dans une évolution en deux phases depuis 2005, dont la seconde est une baisse continue des importations depuis 2011 : **-8,3 MT**.

Depuis 2005, la Flandre est de loin la principale destination des importations de granulats. En 2018, **95,3%** des quantités importées étaient à destination de cette région, sans que l'on sache quelle proportion de ces importations est effectivement consommée en Flandre. La Wallonie produit des granulats et des sables dans ses zones d'extraction terrestre et en importe très peu. Pour la première fois depuis 2005 la part des importations de granulats en Wallonie est même descendue en-dessous de **5%**, ce qui représente un tonnage de **783 KT** pour l'année 2018. C'est un niveau historiquement bas et le niveau le plus bas depuis le début des statistiques régionales du commerce extérieur (sur la période 2005-2017, la moyenne était de 1,8MT). Il convient néanmoins de nuancer cette analyse en sachant qu'une partie indéfinie des importations vers la Flandre se retrouve en Wallonie.

Figure 1 : évolution des importations de granulats et sables par région depuis 2005



Les Pays-Bas représentent **79,1%** de la quantité totale des granulats et sables importés en Belgique en 2018 avec **13,2MT** et enregistrent une **baisse de 4,7% par rapport à 2017**.

L'Allemagne (deuxième pays par ordre d'importance des importations à destination de la Belgique) accuse la plus forte baisse atteignant **1.489 KT en 2018** : - 24,3% par rapport au volume importé en 2017 (2 MT). Cette réduction par rapport à 2018 s'explique notamment par des problèmes liés à la navigation intérieure. Le niveau des eaux étant bas, les calles sont moins remplies et les limites sur le nombre de calles disponibles se traduisent par une limite temporaire sur les capacités à exporter. Notons que cette réduction par rapport à 2017 s'insère dans une tendance baissière qui existe depuis 2014 et s'explique par une réduction de l'importation de sables du Rhin. Par rapport à cette date, les importations en provenance d'Allemagne se sont réduites de 51,9% ! Celui-là a été remplacé par du sable calcaire et du sable de mer.

Les sables (codes 25051 et 25059, cela contient des sables marins importés) représentent la majeure partie des flux entrant sur le territoire belge (cf. graphique infra) : près de **13,4 MT** ; cela représente **80% du granulat total importé** en 2018 (pour 84,0% en 2017).

96% du sable importé l'est à destination de la Flandre. Cette forte régression est égale-

ment observable en Wallonie et pour la Région Bruxelles-Capitale. Les volumes destinés à ces deux régions ne représentent plus **que 0,5 MT**, soit moins de 4% du volume de sable importé en Belgique en 2018.

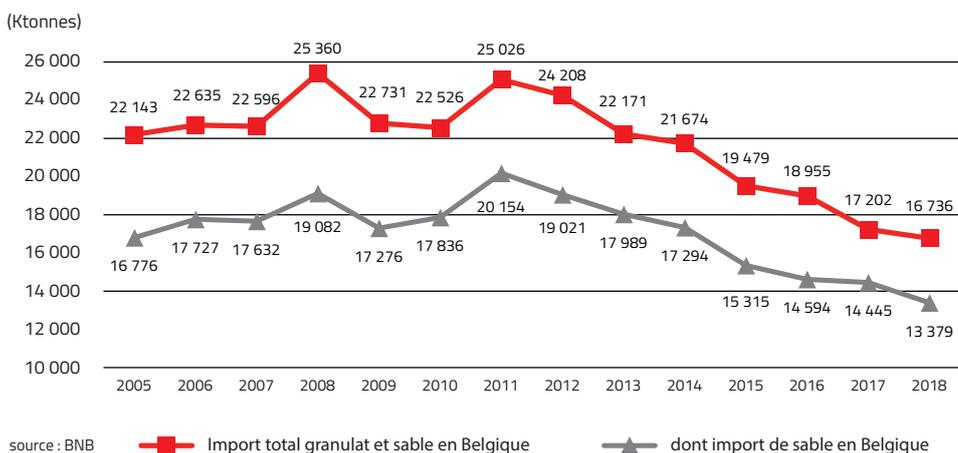
LA BALANCE COMMERCIALE

De ce qui vient d'être présenté, on déduit que la balance commerciale belge de granulat et sable est déficitaire en volume. Ce déficit apparent atteint **3,27 MT** en 2018 contre 4,372 MT l'année précédente. Cette balance commerciale est déficitaire **en raison des importations de sable en provenance des Pays-Bas**. Le déficit sur le sable atteint effectivement 9,3MT en 2018 contre 9,9MT en 2017. En valeur et pour les flux considérés, la balance commerciale des Régions wallonne et bruxelloise s'élève à 89,0 Mio EUR pour l'année 2018 contre 86,8 Mio EUR au cours de l'année 2017, une croissance de 2,5%. La Région flamande affiche par contre une balance négative de (-) 24,6 Mio EUR en 2018 contre 41,4 Mio EUR l'année passée.

ACTIVITÉ DU GRANULAT PAR LES MEMBRES DE FEDIEX

L'UCL a effectué une collecte d'information auprès des membres de Fediex qui produisent du granulat naturel et du sable pour des applications en génie civil et construction (« GCC »). Le granulat GCC est défini comme des matériaux granulaires servant dans la construction en général (génie civil et construction ou « GCC »).

Figure 2 : évolution des importations des granulats dont les sables depuis 2005



Ceux-ci sont extraits en zone d'extraction terrestre, en zone marine ou en rivière. Cela inclut différents types de roches dont les sables marins, de sablières et de rivières. Ils se différencient notamment selon leur granulométrie (fillers, sables, gravillons, graves). Ne sont pas inclus dans le GCC, les « granulats recyclés » (de béton, de déchets de construction et de démolition) et les granulats dits « artificiels ».

Les granulats GCC représentent près de 87% de la production livrée en Belgique et sont utilisés dans des applications de base importantes. Les principales applications sont présentées au schéma ci-dessous. Les applications « industrielles » (par exemple chaux pour les applications en environnement, sable pour verrerie, granulats pour ciment, etc.) ne sont pas concernées.

L'UCL⁷ analyse la situation comme suit :

Génie Civil & Construction - GCC	Elément préfabriqué
	Béton prêt à l'emploi
	Béton bitumineux - asphalte
	Mortier - enduit maçonnerie
	Fondation & sous-fondation
	Empierrement - remblais tout venant
	Ballast - Chemin de fer
	Drainage
	Enrochement - travaux hydrauliques,...
	Travaux génie civil ou public et autres

« En 2018, la production totale livrée de granulats GCC s'élève, toutes destinations confondues, à 40,2 MT. Soit -2,6% par rapport à l'année 2017. Un peu plus de 10 MT de granulats GCC sont exportées à destination des pays limitrophes, soit 24,9% de la production livrée totale, en légère progression (un peu plus d'1% par rapport à 2017). Les livraisons se faisant à des intermédiaires (2,9 MT sont livrées à ces acteurs, dont une part significative en Flandre), la destination finale de ces livraisons n'est pas connue. La

proportion des exportations et les ventilations régionales doivent donc être considérées avec prudence. **Les livraisons totales de granulats GCC en Belgique s'élèvent à 30,047 MT ; elles ont régressé de 4,4% par rapport à 2017 (31,424 MT en Belgique). Les livraisons intérieures se sont donc contractées alors que les exportations des membres de FedieX se sont légèrement accrues.**

Tableau 1 : décomposition de la production totale livrée par type de roche toutes destinations confondues (source : UCL - ELI) (Unité Ktonne)

	2017	2018	2018/2017
Calcaire et autres	28 639	26 857	-6,2%
Roches dures (porphyre et grès)	7 178	7 296	1,6%
Sables de sablière, de rivière et marins	5 442	6 048	11,1%
TOTAL	41 260	40 200	-2,6%

La diminution de la production livrée totale est essentiellement imputable à la réduction de livraisons de « roche calcaire », en régression de 6,2%. Dans le même sens, de 2017 à 2018, **on observe des glissements entre destinations** (régions et exportation). **La part relative** de la production livrée vers la Flandre s'est contractée **-2,9% due à l'évolution défavorable des livraisons calcaires** au bénéfice de la production totale livrée vers les deux autres régions (en volume les livraisons passent de 15,4 MT à 13,715 MT, soit -10,7%). L'analyse porte sur les livraisons des membres FedieX ; les producteurs de granulats GCC ne se limitent pas à ces membres et l'outil de collecte d'information XI2ECO ne permet pas de mesurer les importations. En conséquence, si les livraisons ont diminué, ce n'est pas pour autant que les besoins ont eux-aussi diminué en 2018. L'évolution défavorable des livraisons soulignée ici s'explique plutôt par des événements imprévus affectant l'offre ou le transport des granulats :

- grèves avec impacts significatifs sur des sites produisant des granulats GCC pour certaines activités extractives ou extérieures au secteur de l'industrie extractive comme par exemple grève de transporteurs sur route ou sur rails (roches calcaires);

⁷ Analyse des activités des membres FedieX produisant des granulats naturels pour un usage en génie civil et construction - op cit

- arrêt pour problèmes techniques importants (roches calcaires) ;
- problème de saisonnalité (grès).

Cependant les sables sont en augmentation sensible bénéficiant surtout du bon comportement des sables de sablières et de l'apparition de production de sablière et gravier de rivière en 2018 ; ces livraisons ont principalement pour destination la Flandre. »

« Le sous-secteur consommateur le plus important en Belgique pour la consommation des granulats GCC est celui du béton prêt à l'emploi : 38,6% de la production livrée totale en Belgique l'est à ce sous-secteur. 11,6 MT provenant des membres Fediex entrent dans la formulation des bétons frais. Ce n'est vraisemblablement pas le seul approvisionnement des centrales à béton en Flandre puisque celles-ci produisent plus de béton prêt à l'emploi que ce que les livraisons rapportées ici leur permettraient (des sables d'importations dans une mesure importante et du granulat recyclé dans une moindre mesure).

En 2017, les filières du béton prêt à l'emploi absorbaient une quantité plus importante de granulats GCC : 42,3% ; l'année 2018 se

traduit donc par une baisse de 3,7% des approvisionnements intérieurs. Puisque ces activités sont en mesure de s'approvisionner via des importations ou auprès d'acteurs qui ne sont pas répertoriés dans la plateforme XI2ECO (non-membres Fediex, producteur de matériaux recyclés, etc.), cela ne signifie pas pour autant qu'il y a eu une baisse de la consommation de matériaux granulaires dans ces filières-là. Le second sous-secteur par importance est celui des bétons bitumeux et asphalte, très proche en importance du secteur du béton préfabriqué. Les sous-secteurs des éléments préfabriqués et des sous-secteurs fondations consomment tous deux quelques 11% des livraisons intérieures. Enfin, le sous-secteur des intermédiaires, et négociants absorbe 9,7%. Le solde, soit 16%, est constitué des sous-secteurs mortiers, ballast-chemin de fer, drainage et autres utilisations non reprises ailleurs. La part de la consommation des livraisons aux sous-secteurs consommateurs varie par région. Par exemple, le sous-secteur des éléments préfabriqués en Flandre est celui qui consomme 71,6% des quantités livrées à partir des sites de production GCC des membres Fediex, cela s'explique par la localisation de ces activités, pour une proportion importante elles sont situées en Flandre. »

Tableau 2 : Livraisons intérieures aux sous-secteurs, granulat GCC (source : UCL - ELI)

Génie civil & construction tout granulat construction	Eléments prefabs	Béton prêt à l'emploi	Béton bitumineux - asphalte	Mortier - enduits maçonnerie	Fondations - sous-fondations, remblais et équipements, remblais	Ballast - chemin de fer	Drainage et filtration	Autres	Livraisons des intermédiaires	TOTAL
Wallonie	786	5 098	2 706	493	2 393	220	90	899	519	13 208
Flandre	2 416	5 755	1 152	708	834	191	123	321	2 209	13 713
Bxl. Capitale	140	756	161	69	142	308	0	1 363	178	3 121
Belgique	3 343	11 610	4 021	1 270	3 370	721	214	2 585	2 906	30 043
Répartition par catégorie d'utilisateur	11%	38%	13%	4%	11%	2%	0%	8%	9%	100%
Wallonie	23%	43%	67%	38%	71%	30%	42%	34%	17%	44%
Flandre	72%	49%	28%	55%	24%	26%	57%	12%	76%	45%
Bxl. Capitale	4%	6%	4%	5%	4%	42%	0%	52%	6%	10%
Belgique	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

LE TRANSPORT DES GRANULATS GCC DES MEMBRES DE FEDIEX

« Différents modes de transport sont utilisés pour livrer les granulats GCC. **Le transport du granulat GCC se fait principalement par la route. 34,493 MT, soit 86,2% de la production totale livrée toutes destinations confondues.** L'importance du transport par route est une constante. En 2017, 86,7% des quantités livrées en Belgique l'étaient par la route uniquement. Sur les livraisons au sein du territoire wallon, le poids lourd reste le mode de transport privilégié, vu les courtes distances parcourues.

(Cf. tableau 3) La production livrée par la route l'est principalement sur une distance inférieure ou égale à 59 km : 48,1% de la production livrée par route l'est sur une distance appartenant à cette catégorie.

(Cf. tableau 4) On constate également que :

- la production livrée par route est stable (ratio « i »),
- pour les livraisons intérieures le recours à la route a augmenté en 2018 (ratio « ii », 49,1% des quantités livrées par route le sont en Wallonie)
- les productions livrées par route ont pris une part plus importante dans les modes de transport (ratio « iii »).

Tableau 3 : répartition de la production livrée par route en fonction de catégories de distance

Production livrée par route selon la distance	2017	2018
<=59 km	45,5%	48,1%
60<=<120 km	45,6%	41,0%
>=120 km	8,9%	10,8%

Par rapport à 2017, on observe également une modification en faveur de cette catégorie et en faveur de distance supérieure ou égale à 120 km.

Les voies navigables forment le deuxième mode de transport utilisé mais pour une quantité totale de GCC beaucoup plus faible : un peu plus de 3MT, soit 7,6%. Ce mode de transport est utilisé pour des livraisons hors de Wallonie et sur des distances supérieures (cf. tableau 5), **dont un peu plus de la moitié a pour destination la Flandre.** »

LA CONJONCTURE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION EN 2019

Les appréciations conjoncturelles données par les entrepreneurs de construction au cours des premiers mois de 2019 font apparaître un sentiment qui reste favorable. On note en effet que les appréciations optimistes sont plus nombreuses que les pessimistes alors que ces dernières apparaissent majoritaires depuis plusieurs années.

La construction a entamé l'année 2019 avec des effectifs en hausse de 0,9% par rapport à l'année précédente et avec un carnet de commandes aussi bien rempli qu'il ne

Tableau 4 : trois ratios concernant la production livrée par route

	2017	2018
i. Production livrée par route (en Mio T)	34.451	
ii. Ratio production livrée par route en Wallonie / Production livrée par route en Belgique	44,5%	49,1%
iii. Ratio Production livrée par route / production livrée tous modes de transport	83,5%	86,2%

Tableau 5 : ventilation de la production livrée par mode de transport et par destination

	Wallonie	Flandre	Bxl	Belgique	France	Pays-bas	Allemagne	GDL	Autres	Export	TOTAL
Route	98,3%	82,7%	73,9%	88,7%	91,4%	11,8%	100,0%	100,0%	100,0%	78,7%	86,2%
Route + rail/ autres	0,7%	4,4%	18,4%	4,2%	2,1%	33,7%	0,0%	0,0%	0,0%	7,2%	4,9%
Voie navigable	0,6%	12,4%	2,6%	6,2%	4,0%	53,1%	0,0%	0,0%	0,0%	11,9%	7,6%
Chemin de fer	0,4%	0,6%	5,2%	0,9%	2,5%	1,4%	0,0%	0,0%	0,0%	2,1%	1,2%
Autres	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

(Source tableaux : UCL -ELI)

l'était un an plus tôt. C'est-à-dire assurant, en moyenne, plus de 6 mois d'activité aux entreprises du secteur.

Dans ces conditions, la construction peut vraisemblablement tabler sur une nouvelle progression (de l'ordre de 1,5 à 2,5%, selon Euroconstruct) en 2019, même si diverses incertitudes subsistent quant à l'ampleur et l'origine précise de cette progression.

LE BÂTIMENT RÉSIDENTIEL

Compte tenu des délais de mise en chantier et de production, le phénomène, déjà évoqué, d'accélération temporaire de la demande enregistré en 2018 (en lien avec le renforcement des exigences de performances énergétiques en Flandre) va encore soutenir la construction de nouveaux logements en 2019. Et ce, alors que la demande pour ce type de travaux devrait parallèlement enregistrer un assez net recul. Considérant un effet « PEB 2018 » à priori plus limité qu'il ne l'a été en réalité, Euroconstruct⁸ table en effet sur une croissance de l'ordre de 0,5 à 1% pour le logement neuf en 2019.

Les perspectives restent également positives pour la rénovation. Toujours portée par sa dynamique de croissance, elle devrait progresser de l'ordre de 2,5% selon les perspectives d'Euroconstruct.

Au total, Euroconstruct considère ainsi que la construction résidentielle pourrait progresser de l'ordre de 1,5 à 2% en 2019.

LE BÂTIMENT NON RÉSIDENTIEL

La forte volatilité des chiffres liés aux autorisations de bâtir délivrées pour des bâtiments non résidentiels (des variations atteignant parfois 30 ou 40% d'un semestre à l'autre) reste à la base d'importantes incertitudes pour le non résidentiel neuf en 2019.

Après avoir enregistré de telles évolutions en dents de scie au cours des années 2016-

2018, et en particulier un important recul en 2018, la demande pour ce type de bâtiments est revenue à un niveau proche de la moyenne des dernières années, tous types de bâtiments confondus. En outre, le recul des autorisations de bâtir enregistrées en 2018 concerne essentiellement les bâtiments industriels et agricoles qui génèrent peu d'activité par unité de volume. A l'inverse, l'évolution des permis de bâtir délivrés en 2018 apparaît favorable pour ce qui concerne les immeubles de bureaux et les bâtiments destinés au secteur des services. C'est-à-dire pour les bâtiments qui génèrent le plus d'activité par unité de volume. Dans ces conditions, Euroconstruct considère que le volume de travaux à caractère non résidentiel devrait progresser de l'ordre de 1 à 1,5% en 2019.

GÉNIE CIVIL

Le génie civil devrait subir le contrecoup des élections communales dès lors que cette échéance est traditionnellement suivie d'un important recul des investissements des Pouvoirs locaux. Il devrait aussi souffrir d'une nouvelle réduction de la dotation SNCB à la suite de laquelle Infrabel ne pourra vraisemblablement pas éviter un recul de ses investissements « traditionnels » dans l'infrastructure ferroviaire.

D'autres investissements devraient toutefois soutenir le génie civil cette année, si leur timing se vérifie. On songe par exemple à une intensification des travaux du RER, au démarrage du tram de Liège, ou encore à l'intensification des travaux de l'Oosterweel. Les travaux régionaux devraient en outre également s'inscrire en hausse, du moins si la hausse des investissements régionaux prévue par le Bureau fédéral du Plan (+3,5%) se vérifie en pratique et si cette hausse bénéficie également aux travaux de génie civil.

Dans ces conditions, Euroconstruct considère que le volume de travaux de génie civil (rénovation et construction neuve confondues) devrait encore augmenter cette année (de l'ordre de 2%).

⁸ Dans ses perspectives de novembre 2018 Euroconstruct considèrerait en effet un « Effet PEB-2018 » équivalent à 75% de l'effet « PEB-2016 » mais les statistiques disponibles depuis tendent à indiquer qu'il a en fait été aussi marqué qu'en 2016.



© Emmanuel Crooy

Économie

VOIES D'EAU NAVIGABLES – SITUATION PRÉOCCUPANTE

Différents facteurs se sont combinés en 2018 rendant la situation en matière de transport fluvial compliquée pour notre secteur en particulier :

1. La faible pluviosité de 2018 combinée à celle de l'année 2017 a eu pour conséquence une baisse significative du tirant d'eau du Rhin. Un effet de « migration » des péniches wallonnes à plus faible gabarit vers le Rhin au détriment des canaux et fleuves belges a été observé.
2. En Wallonie, il a été constaté non seulement une pénurie de bateaux (péniches) pour la cause principale évoquée ci-dessus mais également une pénurie de bateliers. Le sec-

teur demande le développement d'aides à l'acquisition de péniches et la mise en place de formations de batelier.

3. Toujours en Wallonie, le délai d'avertissement de chantier d'entretien est trop court et souvent mal programmé (pas de vision globale du réseau) ce qui nécessite des adaptations tardives des conditions de transport des matériaux.

Il est prévu de rencontrer courant 2019, le PACO très ouvert et attentif aux préoccupations des usagers des voies navigables.

MERCURIALE DES PRIX

Pour des raisons de droit de la concurrence, Fedieux n'est plus en

mesure de collecter des informations relatives aux prix et aux volumes de ses membres au SPF Economie – Mercuriale des Prix.

Le secteur carrier souhaite néanmoins le maintien de la Mercuriale, outil essentiel pour l'adaptation des prix dans les marchés Publics, et a rencontré le Directeur général du SPF afin de trouver une solution durable pour le maintien d'un outil performant.

La réflexion est toujours en cours. Dans l'attente et à titre transitoire, l'indice des prix à la production de l'industrie Prodcop 8.12 sera utilisé pour les données relatives aux matériaux pierreux.

RÉUNION ANNUELLE EXTERNE DES MEMBRES DE LA COMMISSION ECONOMIQUE

Le 9 octobre, les membres de la Commission Economique Fediex se sont réunis au sein des bureaux de la Pierre Bleue Belge. Après quelques heures de réunion, une visite du site et des installations fut organisée. Dirigée par Julien Abraham, administrateur délégué de la Pierre Bleue Belge, les membres ont pu découvrir les différentes étapes de transformation de la pierre bleue, de l'extraction au produit fini prêt à l'emploi. Différentes tailles et finitions ont pu être admirées comme par exemple le Flammé qui est une finition obtenue grâce à un passage de la pierre sous un chalumeau.

Différentes installations et centres de stockage ont également été visités, renfermant des pierres de toutes les dimensions, formes et aspects.

PÉNURIE DE CERTAINS TYPES DE GRANULAT

Le marché du granulat a été tendu pour certaines catégories de granulats dans certaines sous-régions du pays avec comme cause principale la mise en œuvre du Plan Infrastructure.

Le secteur a rencontré les différentes parties prenantes (SPW, Cabinet du Ministre wallon des Travaux Publics, Fédérations des entrepreneurs,...) pour expliquer pourquoi la situation était relative.

Parmi les différents aspects à prendre en compte dans ce contexte :

1. La situation contraignante dans laquelle les carrières évoluent avec un focus sur la difficulté actuelle à obtenir la modification des plans de secteurs pourtant indispensable pour endiguer la diminution inéluctable de la quantité de granulats disponibles en Wallonie.
2. L'explication du product mix en parallèle avec les exigences du Qualiroutes et notamment la production inévitable d'une quantité importante de sable lors du concassage-criblage.

3. En parallèle avec les problèmes de product mix, Fediex a évoqué également les problèmes liés aux limites en places de stockage...

Enfin, l'évocation des difficultés liées au transport a amené aux commentaires suivants :

- L'intensification du travail de nuit va augmenter dans le futur. Cela permettrait notamment de sortir le trafic de poids lourds approvisionnant les chantiers du trafic général.
- L'approvisionnement des granulats par bateaux est une solution à développer. Voir point « Voies d'eau navigables – Situation préoccupante ». Le développement d'usines d'enrobés au bord de l'eau doit être encouragé.

PRÉLÈVEMENT KILOMÉTRIQUE

Le reporting sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement par le GW (Etude Stratec), confirme que le secteur carrier reste le secteur économique le plus fortement impacté par le Prélèvement Kilométrique.

Parmi les différences d'accompagnement, celles relatives au passage de la frontière franco/belge avec des véhicules dont la masse est supérieure à 40 T est toujours d'application. Un projet de modification du Code la Route Français réservant son territoire aux seuls camions français d'une MMA > à 40 tonnes est en cours d'élaboration. Celui-ci est contraire aux règles européennes de la libre circulation des marchandises, la première des quatre libertés fondamentales du marché intérieur.

La mesure relative à la taxe sur les Mines et Carrières a été prolongée en 2018.



© Emmanuel Crooy

Aménagement du Territoire et Environnement

GESTION DES TERRES

L'Arrêté relatif à la gestion et à la traçabilité des terres a été adopté par le Gouvernement wallon le 5 juillet 2018. Cet Arrêté entend organiser, de manière cohérente avec le Décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols (« Décret Sols »), le contrôle qualité, la traçabilité et l'utilisation des terres.

Pour les carrières, un des changements majeurs proposés par l'Arrêté concerne la création de 2 nouvelles rubriques dans la liste des projets soumis à études d'incidence et des installations et activités classées. En effet, les nouvelles rubriques 14.91 « *Remblayage dans les zones de dépendances*

d'extraction au sens du CoDT, au moyen de terres et de matières pierreuses naturelles exogènes » et 90.28 « *Remblayage dans toutes les zones du plan de secteur à l'exception de la zone de dépendance d'extraction au sens du CoDT, au moyen de terres et de matières pierreuses naturelles d'origine exogène* » imposeront un permis de classe 1 pour les remblais supérieurs à 500.000 m³ ou lorsque ceux-ci sont effectués sous le niveau de la nappe. En-dessous de 500.000 m³, un permis de classe 2 sera demandé.

Dans l'avis que FedieX a remis sur le Guide de référence sur la gestion des terres (GRGT), prévu par l'article 5 de l'Arrêté, FedieX insistait sur la nécessité de :

- Mettre en place un système de contrôle qualité et de traçabilité des terres qui permette de garantir la conformité des flux en vue de leur valorisation sur les sites récepteurs que pourront potentiellement être les carrières en activité, situées en zone de dépendance de carrière selon le CODT ;
- Pouvoir caractériser au mieux les terres en place ;
- Prévoir « un mécanisme d'assurance en cas d'erreur d'analyse du laboratoire accrédité », comme cela est prévu dans le système flamand ;

- D'éviter les appels d'air entre régions ou pays en fonction de normes d'acceptation des terres différentes.

Fediex fait partie du Comité technique Matières Valorisables, institué par l'article 33 de l'Arrêté, qui regroupe également des représentants du secteur de la construction, de l'assainissement des sols, de l'Administration (DGO1 et DGO3), de la SPAQUE ou encore de l'ISSEP.

CODE RELATIF À LA GESTION DES RESSOURCES DU SOUS-SOL

Fediex a été sollicitée par le Ministre de l'Environnement pour remettre un avis sur l'avant-projet de Décret instituant le Code de la gestion des ressources du sous-sol (« le Code »).

L'avant-projet de décret a pour objectif « ...d'instaurer un cadre clair et précis des activités et installations visant à exploiter les ressources du sous-sol... ». Il est appelé à former le Livre IV du Code de l'Environnement où seront compilées des législations telles que les Lois et Décret sur les mines, le Décret concernant de valorisation de terrils, le Décret sur les Carrières ou encore le Décret relatif de stockage géologique du carbone.

En ce qui concerne les carrières, Fediex s'est opposée au projet de planification stratégique des ressources du sous-sol, prévu à l'article D.III.1. du Code. Ces dispositions sont effectivement incompatibles avec le contexte de libre concurrence et les importants moyens dégagés par les entreprises qui ont contribué à la structuration actuelle du secteur de l'extraction, acteur à part entière de l'économie wallonne.

Le Code propose également la mise en place d'un Conseil Consultatif du Sous-sol. Concernant celui-ci, Fediex préconise une instance composée de membres permanents, en cohérence avec les mécanismes prévus dans le cadre de la fonction consultative et dans une proportion et une représentativité similaires à l'actuelle Commission régionale d'Avis pour l'Exploitation des Carrières (CRAEC), et de maximum 2 chambres : l'une dédiée aux ressources

© Emmanuel Crooy



stratégiques et la seconde, aux autres ressources, dont les carrières.

SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Le projet de Schéma de Développement du Territoire (SDT) présente la vision du territoire par les Autorités wallonnes à l'horizon 2050. En 2018, Fediex a contribué à l'enquête publique concernant celui-ci.

Soutenant et encourageant les objectifs de gestion durable et de valorisation des res-

sources minérales locales, Fedieux a formulé différentes propositions afin que le SDT améliore la représentation de l'ancrage territorial de proximité et des circuits courts mis en œuvre au sein du secteur carrier.

L'inscription des activités d'exploitation au SDT doit traduire la diversité des productions et des spécificités sous-régionales, voire locales, qui contribuent de manière effective aux besoins de développement et de redynamisation au niveau local. Cette logique de circuits courts et de proximité participe également à la rationalité des modes de transport, pour lesquels le secteur carrier rappelle qu'il est également demandeur de moyens supplémentaires destinés à soutenir l'intermodalité et ses infrastructures.

VALORISATION DES EAUX D'EXHAURE

Le secteur carrier continue d'être particulièrement attentif à la gestion des ressources en eau dans ses sites et à la possibilité de valoriser celles-ci auprès des producteurs d'eau. La mise à disposition des eaux d'exhaure par les carriers en vue de les réinjecter dans le réseau de distribution publique est déjà une réalité dans plusieurs parties du territoire wallon. D'autres projets d'envergure devraient rapidement être mis en œuvre.

La Charte de concertation signée entre le secteur de la production d'eau et le secteur carrier a permis de créer un contexte particulièrement favorable au dialogue et à la collaboration entre les membres respectifs des 2 secteurs.

Dans la mesure de leurs possibilités, les entreprises du secteur carrier entendent contribuer, avec les professionnels du secteur de l'eau, à la mise en place de solutions pérennes qui permettent d'alimenter en eau les communes qui souffrent d'un déficit structurel au niveau de leurs aquifères.

CHARTRE « CARRIÈRES ET RIVERAINS »

Le 26 juin 2018, Inter-Environnement Wallonie (IEW) et Fedieux signaient, en présence et sous le patronage du Ministre wallon de l'Environnement, de la Transition écolo-

gique et de l'Aménagement du territoire, M. C. Di Antonio, une Charte « Carrières et Riverains ».

Cette charte a pour objet d'assurer la cohabitation harmonieuse entre les activités extractives et les riverains concernés par lesdites activités afin d'assurer un meilleur cadre de vie au sein et autour des sites carriers.

Si la réglementation organise pour partie ce dialogue entre « voisins », il est fréquent que celui-ci soit également initié volontairement par le carrier lui-même, en dehors donc des dispositions réglementaires prévues à cet effet dans le cadre, par exemple, du dépôt d'un projet.

Partageant le même constat qu'« *un dialogue constructif et responsable permet d'établir une meilleure cohabitation* », IEW et Fedieux se sont notamment engagées à mener une réflexion portant sur l'amélioration des outils de concertation prévus par la réglementation et à promouvoir un dialogue permanent entre les parties, également en dehors des obligations légales.

C'est dans ce contexte que Fedieux et IEW ont lancé une enquête auprès de leurs membres respectifs afin d'évaluer concrètement les relations en place sur le terrain.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

En matière d'aménagement du territoire, Fedieux reste évidemment très attentive à l'efficacité du processus d'instruction des dossiers. Il est en effet essentiel que les entreprises du secteur puissent disposer de leurs autorisations dans des délais adéquats, qui ne nuisent pas au bon fonctionnement de la filière. À ce titre, le délai d'ordre de 24 mois prévu dans le CoDT doit être respecté. L'optimisation des services de l'Administration en charge de l'aménagement du territoire paraît également opportune.

Plusieurs entreprises ont récemment entamé des démarches en matière de demande de modification de plan de secteur, sur base des nouvelles procédures, simple ou conjointe (plan-permis), prévues par le Code du Développement territorial (CoDT).

Celles-ci prévoient notamment, en premier lieu, la constitution d'un dossier de base qui requiert du demandeur de justifier préalablement auprès des Autorités de la nécessité de modifier le plan de secteur.

Fediex n'est pas opposée à cette étape initiale pour autant qu'elle ne se mue pas en une étude d'incidences avant l'heure.

Pour les mois et années à venir, l'inventaire croisé des dossiers introduits auprès des Autorités en charge de l'aménagement du territoire et de ceux portés à la connaissance de Fediex permet de dresser l'estimation suivante :

- 20 dossiers sont connus ou en cours de traitement par l'Administration ;
- 20 dossiers seront déposés par le secteur dans les 5 prochaines années.

Avec quelques projets encore au stade de la réflexion, ces dossiers concernent plus de 1200 hectares, de l'ordre de 100.000.000 euros d'investissement et près de 1.200 emplois directs et 3.300 indirects.

ACCORD DE BRANCHE

Après l'entrée de 4 sites en 2017, 2 nouvelles carrières ont adhéré à l'accord de

branche CO₂/Energie en 2018. Ce sont donc aujourd'hui un ensemble de 19 entités techniques, représentant 30 sites d'exploitation, qui sont parties prenantes aux engagements sectoriels conclus avec la Région Wallonne.

En 2017, le secteur a atteint une amélioration de l'efficacité énergétique de 14,34% pour un objectif de 12,51% à l'horizon 2020, et une amélioration des émissions de CO₂ de 13,66% pour un objectif de 10,71% à l'horizon 2020.

Fediex est favorable à la prolongation des accords de branche au-delà de 2020 et au minimum jusque 2023, soit au terme de la durée maximale autorisée de la convention environnementale actuelle.

PROJET LIFE in Quarries

Le projet LIFE in Quarries initie la dernière phase de généralisation à l'échelle régionale avec l'accueil de trois nouvelles carrières qui seront soumises à un schéma accéléré, construit sur base de l'expérience acquise jusqu'à aujourd'hui. Ces 3 carrières, Lessines (CUP), Ermitage (Holcim) et Haute-Wastia (Colas) s'impliquent donc à partir de 2019 dans le projet LIFE qui compte donc maintenant 27 sites carriers en Région wallonne !



En effet, un des objectifs initiaux du projet est de développer un modèle de développement de la biodiversité qui soit scientifiquement valide, techniquement réaliste et généralisable dans le contexte du secteur. Ce modèle abouti sera diffusé en 2020 au niveau EU via des visites de sites dans minimum 3 pays hors Belgique.

LES ACTIONS S'ACCÉLÈRENT !

Les actions de conservation sont en cours de réalisation sur les 24 sites de la phase I depuis 2016 et sur les 10 sites phase II.1. depuis 2018. Comme illustré dans le tableau ci-dessous, le bilan est positif avec des objectifs déjà dépassés !

L'année 2018 a vu également le début du programme de translocation du crapaud calamite (*Bufo calamita*). Après de longs mois de discussions, de démarches administratives, de préparation d'habitat récepteur, d'estimations des populations-sources et d'analyses pathogènes, les premiers têtards de crapaud calamite ont été transférés dans une nouvelle carrière-hôte participante au projet LIFE in Quarries. L'objectif est de créer au minimum 4 nouvelles populations dans les carrières en région wallonne.



Le crapaud calamite est une espèce en régression. En effet, cet amphibien est à l'origine inféodé à des milieux perturbés et pionniers (milieux ouverts dunaires, landes de plaines, plaines alluviales...) où il trouve d'une part des mares temporaires non végétalisées pour se reproduire et des habitats terrestres dégagés avec une végétation clairsemée pour chasser. Il a entre autre besoin d'abris en suffisance pour se cacher (terriers, pierriers...). Les carrières en activité offrent donc souvent les conditions requises pour assurer un succès reproductif optimal.

Actions	Objectif	Réalisé au 31/12/2018
Mares temporaires	120	+++
Gestion dynamique de pelouses pionnières	12 ha	++
Rafraîchissement de falaises meubles	10 x 30 m	+++
Installation d'abris	96	+++
Translocation de crapauds calamites et tritons crêtés	4 pop.	En cours
Réintroduction du sonneur à ventre jaune	1 pop.	En cours
Gestion de plans d'eau permanents	24	+++
Création de pentes douces	400 m de berge	+++
Placement de plateformes flottantes	16	++
Sécurisation de galeries à chauves-souris	4	++
Restauration et gestion de prairies maigres de fauche	10 ha	++
Restauration et gestion de prairies pâturées	50 ha	+
Restauration d'éboulis par tir de mine	200 m	-
Restauration d'éboulis linéaires	8000 m	+



FORMER...

Après plusieurs modules de formation à destination du management et des responsables environnement et/ou d'exploitation des carrières, un 3^{ème} volet de formation visant à sensibiliser le personnel sur site des carrières a été organisé en 2018. Ces modules de formation s'inscrivent dans une démarche globale du projet LIFE visant à promouvoir une gestion autonome de la biodiversité en carrière par les acteurs de terrain. Plus de 126 personnes ont participé à ces 14 journées de formation organisées en 2018. Par exemple, une formation à la reconnaissance de nos espèces de reptiles et d'amphibiens a été donnée aux personnels des sites participants au projet LIFE.

ET INFORMER

Les visites du public dans les carrières guidées par l'équipe LIFE sont régulièrement organisées pour disséminer le message que la biodiversité est compatible avec l'activité économique des carrières en activité. En 2018, plus de 8 carrières ont ouvert leurs portes dans le cadre des balades Nature en carrière.



Un évènement majeur dans la communication du projet LIFE a été la diffusion du reportage « Quand la nature fait carrière » réalisé par l'équipe du Jardin extraordinaire. Ce reportage a été diffusé en avant-première le dimanche 21/10/18 au Festival Nature Namur, devant plus de 800 personnes et diffusé le 11/11/18 sur la Une-RTBF, avec une audience de 350.000 personnes. C'est un reportage sur la faune et la flore des carrières wallonnes filmé en partie dans les carrières du projet LIFE in Quarries.

Enfin, plus de 1000 participants à la 5^{ème} conférence internationale de la China Aggregates Association (CAA) ont pris connaissance des réalisations du projet LIFE IN QUARRIES grâce aux vidéos. Les actions et le concept de « gestion dynamique » ont attiré l'attention de plusieurs représentants de la CAA qui souhaitent l'analyser car la Chine est en train de transposer leur « Green Mining Act ». En conclusion, Dirk Fincke, secrétaire général de l'UEPG (European Aggregates Association) a déclaré : « *L'environnement n'a pas de frontières et le partage avec la Chine, premier producteur mondial de granulats, pourrait être bénéfique à la fois pour notre environnement et pour le secteur carrier.* »





© Emmanuel Crooy

Social

La formation, en particulier pour les métiers en pénurie, ainsi que les métiers lourds et la réforme du paysage paritaire sont des thèmes qui ont été suivis activement par la Commission Sociale de Fediex et les différents acteurs de l'industrie extractive.

FORMATIONS SECTORIELLES

Les membres de Fediex sont régulièrement sensibilisés à l'importance de réaliser des formations pour répondre aux obligations légales en matière de formations. Ils continuent à bénéficier de l'offre en matière de formations du CEFOMEPI, le centre de formation du secteur du petit granit - pierre bleue de Belgique (SCP 102.01 et CP 203).

L'objectif interprofessionnel en matière d'efforts de formation de 1,9%

de la masse salariale a été converti en un nouvel objectif de 5 jours de formation en moyenne par ETP et par année à atteindre à terme dans tous les secteurs. Depuis le 1^{er} janvier 2017 l'effort est d'au moins 2 jours en moyenne par année et par ETP avec une trajectoire de croissance à définir pour atteindre l'objectif de 5 jours.

Fediex recommande aux entreprises d'améliorer autant que possible le taux de participation des travailleurs à la formation professionnelle formelle ou informelle (tutorat/compagnonnage) et de remplir en ce sens le bilan social.

La lutte contre les pénuries de main d'œuvre a été au cœur de l'actualité en 2018 et se poursuivra en 2019. Le Ministre wallon de l'Economie et de l'Emploi Pierre-Yves Jeholet a voulu

donner un signal fort à cette préoccupation majeure par la signature d'un protocole d'accord en date du 22 août 2018. Ce protocole a été signé conjointement par le Ministre et par plus de 21 fédérations sectorielles d'entreprises et fonds sectoriels, dont Fediex.

Parmi les mesures annoncées par le Ministre Jeholet, se retrouvent :

- La réforme du Plan Formation Insertion (PFI) ;
- La mise en place d'un incitant financier à la formation aux métiers en pénurie ;
- L'action « Coup de poing pénurie ».

Cette dernière action pourrait se traduire pour le secteur carrier par :

- Une aide en matière de communication : par exemple la production d'une campagne de communication financée par la RW pour attirer les jeunes vers les métiers en pénurie.
- Une collaboration avec le centre de formation Technifutur, qui forme notamment des électriciens, mécaniciens et électro-mécaniciens, et Constriform qui assure des formations en génie civil (conducteurs d'engins et maintenance de 1^{er} niveau). Tous deux travaillent en collaboration avec le FOREM et un projet sectoriel pourrait ainsi être monté pour former des demandeurs d'emploi.

Afin de préparer le terrain, Fediex a réalisé une enquête auprès de ses membres pour identifier les métiers en pénurie et les fonctions critiques par secteur et par type d'activité.

Ces thématiques verront leur concrétisation en 2019. Une journée Ressources Humaines leur sera consacrée, avec participation d'intervenants externes venant de Technifutur et Constriform.

Dans le cadre des formations agréées au niveau du secteur pour le congé-éducation, Cefomepi, Technifutur ou Constriform pourrait être désigné comme organisateur de ces formations. Dans le cadre de la réforme du paysage paritaire, cette matière pourrait être éventuellement traitée au niveau de la CP102.

RÉFORME DU PAYSAGE DES COMMISSIONS PARITAIRES

Suite au travail de réforme et de simplification des commissions paritaires demandé par le Ministre fédéral de l'Emploi Kris Peeters en 2016, le Groupe de Travail « GT 102 Réforme du paysage paritaire » a continué à explorer les pistes de rapprochement possibles entre les 11 sous-commissions paritaires de l'industrie extractive.

Pour adopter une position commune en la matière, Fediex a invité les différents repré-

sentants patronaux de la CP 102 à plusieurs reprises et ces réunions ont permis de définir des principes de base communs et d'élaborer plusieurs scénarii.

Les principes de base retenus à ce stade des discussions sont :

- La réalisation de la réforme dans un souci de gain, d'efficacité et de temps
- La prise en compte de la finalité économique et de la rentabilité différente de chaque sous-secteur
- Le maintien des conditions de travail actuelles
- La priorité donnée au rapprochement entre sous-commissions paritaires, ensuite entre ouvriers et employés
- La création du tronc commun en CP 102
- La négociation du volet salarial en %
- La concertation en commission restreinte

Au niveau du fonctionnement des CP ou SCP, les principes suivants ont été avancés :

- Le renforcement de la CP 102 en y intégrant certaines matières communes telles que la prépension, le crédit-temps, la sécurité, la formation...
- Le regroupement des sous-commissions paritaires en 3 catégories, avec négociation du volet salarial au niveau de ces regroupements, et tout en faisant en sorte qu'une entreprise appartienne à 1 seul regroupement (en fonction de son activité principale) :

- Roches industrielles et/ou ornementales
- Cuisson (chaux-ciment)
- Sables

Ce regroupement en 3 catégories doit néanmoins faire l'objet de précisions et de clarifications supplémentaires au sein des entreprises membres.



© Emmanuel Crooy

Lorsque cette proposition sera définitivement validée, elle sera soumise au président de la CP 102, M. Y. Bolsée, et aux organisations syndicales.

Si des avancées peuvent être réalisées dans le cadre de cette réforme, des rapprochements pourraient déjà être envisagés lors des prochaines négociations et celles-ci pourraient démarrer par une réunion en CP 102 qui préciserait les principes adoptés.

MÉTIER S LOURDS – PÉNIBILITÉ

Dans le cadre du relèvement de l'âge légal de la pension et de l'augmentation progressive des conditions d'accès à la pension anticipée, les organisations syndicales de la SCP 102.09 ont invité les représentants patronaux à mener une réflexion sur les métiers lourds (pénibilité au travail).

Dans un premier temps, les interlocuteurs sociaux de la SCP 102.09 ont réaffirmé leur engagement en matière de métiers pénibles ou lourds, en adressant une lettre au CNT, ainsi qu'aux Ministre des Pensions, Ministre de l'Emploi et Ministre de la Santé. Celle-ci stipule que « le métier de carrier est par principe un métier pénible ou lourd, soit parce que les fonctions qu'il recouvre sont exercées en équipes tournantes couvrant, le cas échéant, le travail de nuit, soit parce que ces fonctions impliquent un travail physique conséquent dans un environnement spécifique propre au travail dans les installations et chantiers ».

Constatant que l'âge de départ en fin de carrière des travailleurs ne cesse d'augmenter, et en raison de l'impact potentiel sur la santé, les interlocuteurs sociaux ont ainsi reconnu qu'il est de leur intérêt mutuel de permettre une adaptation et un allègement des fins de carrières pour les travailleurs âgés. Ils se sont engagés par ailleurs à investiguer, tant au niveau sectoriel qu'en entreprise, toutes les pistes pour permettre de préserver la santé de ces travailleurs.

Dès lors, un GT restreint « Métiers lourds » de la SCP 102.09, composé de 6 représentants syndicaux et 6 représentants patronaux (dont Fediex), a été créé. Il s'est réuni à plusieurs reprises en 2018 et début 2019 pour travailler sur les points suivants :

- Inventaire des métiers du secteur : identification de 29 métiers ;
- Identification des facteurs de pénibilité ;
- Mise en lien des facteurs de pénibilité avec les métiers du secteur ;

- Identification des mesures d'action et de sensibilisation dans le cadre du travail faisable (dans une 2^{ème} phase).

Afin de pouvoir réaliser une étude approfondie de la pénibilité au travail et de son impact sur la santé des travailleurs, ce GT a décidé de s'adjoindre les services de spécialistes de la Médecine du Travail : le Docteur Pierre BRUWIER, médecin du travail, et M. Francis CORNILLIE, ergonomiste, de la société LIANTIS, ainsi que le Docteur Florence LAIGLE, médecin du travail de la société ARISTA.

Cette démarche est réalisée dans une optique de prévention et de réduction de la pénibilité afin de permettre aux travailleurs de rester en bonne santé le plus longtemps possible dans un environnement plus adapté.

Le GT restreint poursuivra ses travaux au cours du 2^{ème} trimestre 2019, à l'aide de l'outil présenté par la société LIANTIS qui pourra être affiné au fur et à mesure de l'avancement de l'étude.





© Emmanuel Crooy

Technique et Sécurité

SANTÉ & SÉCURITÉ

SILICE CRISTALLINE
ALVÉOLAIRE RESPIRABLE

Le seuil de 0,025mg/m³ sera-t-il finalement adopté au niveau belge ?
Suite du débat qui a débuté en 2017 par la 4^{ème} révision de la Directive sur les Agents Cancérigènes et Mutagènes au Travail en ce qui concerne son annexe définissant les seuils des matières dangereuses. Le SPF Santé avait émis le souhait de diminuer le seuil de 0,1mg/m³ pour la poussière de silice de quartz à 0,025mg/m³. Cette annonce avait donné lieu au dépôt d'un dossier d'objection introduit conjointement par la Confédération Construction, la FEBE et les 6 fédérations suivantes :

- Groupement des Sablières
- FBB (Fédération Belge de la Brique)
- Febelcem (Fédération Belge du Ciment)
- Fedicer (Fédération de l'Industrie Céramique)
- Fediex (Fédération de l'Industrie Extractive)
- Fédération de l'Industrie du Verre

Le 3 octobre 2018 le Moniteur belge a publié l'arrêté royal du 2 septembre 2018 qui transpose la liste des valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques.

Bien qu'ayant fait l'objet d'un dossier d'objection, les seuils de la Directive pour la silice cristalline alvéolaire (Quartz et tripoli) ont été transposés tels quels dans l'AR ! Par ailleurs, le seuil de 0,05 mg/m³ pour la cristobalite et la tridymite a été maintenu.

Le dénouement devrait intervenir en 2019 suite à la remise de l'avis de la Commission Ad Hoc du Conseil Supérieur de la Prévention et Protection au Travail (CSPPT), spécialement mise sur pied pour traiter ce point et dont la première réunion a eu lieu le 29 mars 2019.

Pour rappel, la Commission Européenne sur la révision de la Directive Agents Cancérigènes ou Mutagènes au Travail (Directive 2004/37/EC) avait

décidé d'inclure la poussière de silice cristalline respirable générée par un processus industriel. Ce positionnement reflète les opinions du comité tripartite d'avis sur la santé et la sécurité au travail (Etats-Membres, organisations représentatives des employeurs, organisations représentatives des travailleurs). La limite est fixée à 0,1mg/m³ (fraction respirable – exposition par travailleur, moyenne sur 8h).

Le tableau suivant présente le nombre de sites ayant participé à l'enquête Fediex en fonction des années :

	Nbre sites (total)	Nbre sites (granulats et chaux)
2009	47	43
2010	34	30
2011	42	38
2012	41	39
2013	50	47
2014	55	52
2015	59	54
2016	58	48
2017	52	47
2018	43	39

EVOLUTION DES STATISTIQUES SÉCURITÉ SECTORIELLE

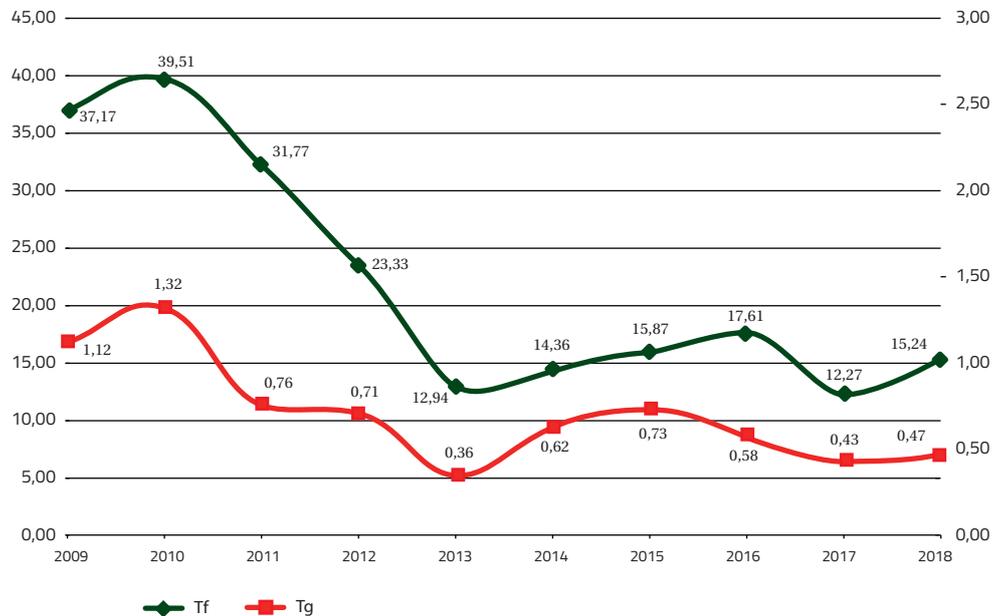
Les statistiques de sécurité seront dorénavant présentées en 2 tableaux : le premier présente les taux de fréquence et de gravité de tous les membres de Fediex (identique aux années précédentes) et le second présente les activités de production de granulats et de chaux. La raison de cette différenciation tient dans la nature même des activités de production. En effet, elles sont fortement automatisées pour les granulats et la chaux tandis que l'activité de la pierre de taille fait appel à une main d'œuvre abondante plus exposée aux risques. Notons qu'en 2018, le personnel de production de pierre de taille représente env. 25% du personnel total des membres de Fediex.

Si 2017 a été une meilleure année que les deux précédentes, 2018 montre une augmentation du nombre et de la gravité des accidents de travail dans notre secteur (production de granulats, de chaux et de pierre de taille).

Evolution des taux de fréquence et de gravité chez les membres de Fediex



Evolution des taux de fréquence et de gravité pour le secteur de la production de granulats et de chaux



Les taux de fréquence et de gravité ont tendance à se stabiliser pour le secteur de la production de granulats et de chaux aux alentours de Tf = 15 et Tg = 0,50.

NORMALISATION DES GRANULATS EN EUROPE : RETOUR DU CEN/TC154

En 2017, nous avons nourri l'espoir de voir « enfin » publier la nouvelle version des différentes normes harmonisées sur les granulats. Cet espoir aura été vain car la Commission Européenne a décidé de stopper la publication de toutes les normes.

En voici la raison : la Cour de Luxembourg a rendu un appel, suite à une plainte, remettant en cause la valeur juridique des normes harmonisées car elles ont force de loi alors qu'elles sont éditées par le CEN, avec un

acte délégué de la Commission, et non par la Commission elle-même. Suite à cette interpellation, la Commission a décidé de mandater des auditeurs (HAS Consultants) pour passer les projets de normes au crible stoppant de facto la publication des nouvelles éditions des normes harmonisées.

L'auditeur chargé d'étudier les projets des normes harmonisées granulats a transmis ses commentaires au TC154 du CEN qui prépare actuellement un argumentaire pour répondre à tous les points soulevés par l'auditeur.

L'éventuelle publication des normes après validation des auditeurs mandatés par la Commission, n'aura certainement pas lieu en 2019. Patience donc...

BÉNORISATION DES GRANULATS

Une des améliorations intervenues en 2018 au niveau des prescriptions techniques et du règlement d'application (PTV 411 et TRA 411) est la possibilité d'indiquer une teneur moyenne en chlorures dans la déclaration de performances (DoP) des sables marins en plus de la codification classique imposée (CA, CB ou CC). Cette mesure fait suite à une demande persistante des producteurs



de béton de pouvoir connaître plus précisément la teneur en chlorures des sables marins qu'ils utilisent dans leurs compositions.

GRUPE DE TRAVAIL SANTÉ & SÉCURITÉ DE FEDIEX

En 2018, le GT Santé & Sécurité s'est réuni 2 fois, a organisé 2 séminaires et 1 journée technique. Les réunions de travail permettent aux membres d'échanger leurs points de vue sur les dernières évolutions en matière de protection des travailleurs, de relater les incidents, presque accidents et accidents survenus chez chacun permettant à chacun d'améliorer la sécurité au sein de ses sites en profitant de cas concrets et des bonnes pratiques mises en place mais aussi de suivre les avancées législatives (AR) en la matière pour une mise en conformité permanente du secteur, indispensable à toute activité.

Les séminaires, quant à eux, se déroulent à chaque fois sur un site différent. Cette année, ce sont les sites de Sagrex Lemay et Solvay- Les Petons qui ont accueilli les membres du groupe de travail. Rappelons que les séminaires Fediex sont pris en compte pour le recyclage annuel des conseillers en prévention.

Enfin, la journée technique Santé & Sécurité qui, cette année, a été organisée conjointement avec la CCP Environnement, a développé un des thèmes les plus importants en matière de gestion des risques : « L'analyse de risques dans le contexte carrier ». Les différents orateurs ont pu ainsi (ré)expliquer aux 130 personnes présentes les bases et les points d'attention dans ce domaine.

IMPLÉMENTATION DE RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR TRANSPORTEURS

L'année 2018 a vu l'aboutissement du travail de collaboration étroite entre le GT Santé & Sécurité de Fediex et l'UPTR et ce, en étroite collaboration avec la CCP Communication de Fediex pour la mise en forme des « Règles de sécurité pour les transporteurs sur les sites carriers ».

Ces règles assorties de pictogrammes explicites sont éditées dans les 3 langues natio-

nales et en anglais de manière qu'elles puissent être comprises par le plus grand nombre de transporteurs belges et étrangers ayant accès aux différents sites de production de granulats, chaux et pierre de taille.

Cette publication sous forme de folders, s'inscrivant dans la charte transport de Fediex, montre l'importance qu'accorde le secteur, et Fediex en particulier, à la sécurité de tout un chacun dans les carrières.

RÈGLES DE SÉCURITÉ DEVANT ÊTRE RESPECTÉES PAR LES POIDS-LOURDS EN CARRIÈRE

- Le port de la ceinture est obligatoire**
- L'utilisation d'un GSM ou d'un smartphone au volant est interdite**
- La prise d'alcool ou de drogue au volant est interdite**
- 20 La vitesse en vigueur telle qu'indiquée sur le site doit être respectée**
- Ne pas quitter la cabine sur le site**
Il est interdit à un chauffeur de quitter sa cabine. Des règles particulières, telles que précisées par la carrière, peuvent cependant être d'application. Dans tous les cas, s'il doit sortir de son véhicule, il doit rester visible et s'annoncer.
- Port des Equipements de Protection Individuels (EPI)**
Conformément aux règles générales de sécurité en carrière, si le chauffeur quitte son véhicule dans la carrière, le casque, le gilet fluo et les chaussures de sécurité sont obligatoires.
- (Sur)charges du véhicule**
La réglementation en matière de charges (tant pour la masse maximale autorisée du véhicule que sur les essieux) doit être respectée. Aucune surcharge n'est autorisée.
- Il est interdit de circuler la benne levée !**
- Les règles légales liées aux opérations de chargement et d'arrimage telles que précisées par la carrière doivent être respectées**
- Bâchage des camions**
Les bennes de matières pulvérulentes et sèches (D<= 4mm) chargées en vrac doivent être bâchées avant d'emprunter la route.
- Priorité aux engins de la carrière**
Les engins de chantier n'ont pas les mêmes possibilités d'anticipation et de visibilité que les autres véhicules de sorte qu'ils ont toujours la priorité.

FEDIEX
LES TRANSPORTEURS BELGES ET ÉTRANGERS
UNION PROFESSIONNELLE DES TRANSPORTEURS BELGES ET ÉTRANGERS



© Emmanuel Crooy

Communication

Fediex a poursuivi en 2018 sa communication interne et externe au moyen des différents outils qu'elle a développé comme le Quadraria, le site Internet.

PUBLICATIONS

Fediex publie son bulletin d'information trimestriel « QuadrariaMag » par voie électronique à pas moins de 1.700 destinataires de tous horizons (Autorités locales et politiques, Administrations, Fédérations, Associations, dirigeants de PME, sociétés-membres de Fediex, ...) en phase avec le RGPD. A chaque numéro, le défi est relevé : interviews de personnalités, actualités et nouvelles des membres de la Fédération, agenda ou focus sur les changements législatifs qui concernent le secteur extractif... Des « QuadrariaNews » dont les

destinataires varient en fonction des sujets abordés sont également diffusés plusieurs fois par an.

En 2018, ce sont 3 Quadraria Mag qui ont été réalisés avec notamment des interviews des personnalités suivantes :

- Ministre P-Y. Jeholet, VicePrésident du Gouvernement wallon et Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.
- Tanguy Dumortier qui a réalisé les 6 capsules vidéo du projet LIFE in Quarries en 2017
- Michel Evrard pour le projet du Domaine du Blanc Caillou

Une attention particulière a été pointée à l'occasion du Salon des Mandataires à laquelle Fediex participait ces 14 et 15 février 2019. Une édition spéciale du Quadraria a été distribuée mettant en exergue les partenariats volontaires conclus entre Fediex et ses différents partenaires.

Pour faire l'inventaire de ses chartes et autres engagements volontaires, la parole a été donnée à chacun de nos partenaires. De 2007 à aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 7 engagements volontaires qui ont été initiés par Fediex et ses partenaires :

- La charte de bon voisinage signée en 2007 en collaboration avec la Fédération Wallonne de l'Agriculture qui encourage la concertation entre le secteur agricole et le secteur carrier



- La charte de concertation de 2011 entre le secteur de la production d'eau et le secteur carrier
- La charte « carrières et biodiversité » signée en 2012 et 2016 en partenariat avec le Département de la Nature et des forêts qui vise à développer la biodiversité au sein des carrières
- La charte « Carrières et transport » signée en 2015 conjointement avec l'Union Professionnelle du Transport qui assure une cohabitation harmonieuse entre activités de transport et activités extractives
- La charte « Carrières et Emissions de poussières et de particules fines » signée en 2016 en association avec l'Agence wallonne de l'Air et du Climat qui se veut sensibilisatrice et formatrice quant aux problèmes d'émission de poussières
- La charte « Carrières et Riverains » signée en 2018 en collaboration avec l'IEW qui promeut un dialogue permanent entre les riverains et le personnel du secteur carrier.
- Les conventions environnementales avec le Gouvernement, dites Accords de Branches, en vue d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.



© Emmanuel Crovy



© Emmanuel Crooy

La Section Chaux de Fediex a publié une brochure d'information le « Traitement de sols et recyclage des terres à la chaux ».

Cette brochure a servi de base à une présentation réalisée dans le cadre de 2 journées de formation hivernale du Centre de Recherche Routière – Routes durables 2019 sur le thème de « Terrassements, (sous-)fondations et traitement des sols ».

SÉMINAIRES

En 2018, Fediex a organisé plusieurs séminaires :

- Le 26 octobre 2018, Fediex a tenu sa Journée Technique Sécurité annuelle, sur le thème de la « Sécurité – Analyse de risques dans le contexte carrier ». La thématique de l'Environnement a été ajoutée à ce séminaire permettant aux participants de bénéficier d'un éclairage nouveau mettant en évidence des synergies entre la Sécurité et l'Environnement. Ce séminaire qui s'inscrit également dans la prolongation des festivités des 75 ans de Fediex a

accueilli pas moins de 135 personnes. La formule de séminaires « conjoints » sera répétée les années prochaines ;

- Organisé conjointement avec le GBEE, près de 200 personnes ont participé ce 1^{er} février 2019 au Séminaire annuel sur le thème de « Les Explosifs : un secteur innovant ».

UN JARDIN EXTRAORDINAIRE SPÉCIAL CARRIÈRE ET NATURE

Tanguy Dumortier a également réalisé pour le Jardin Extraordinaire un reportage exceptionnel baptisé « Quand la Nature fait Carrière » diffusé le 11 novembre 2018 devant une audience de plus de 350.000 personnes. Le reportage est toujours disponible sur le site Auvio de la RTBF.





UN STAND DISPONIBLE POUR SES MEMBRES

Outre son stand destiné notamment au Salon des Mandataires locaux, Fediex dispose d'une exposition mobile sur les produits de nos carrières présentes, passées et futures et leurs utilisations.

Cette exposition est mise à disposition des membres de Fediex qui le souhaitent mais aussi de nos partenaires. L'exposition se compose de 8 présentoirs expliquant les produits suivants :

Les sables - Les argiles (pierres tendres) -
Les calcaires & dolomies - Les roches dures
- Les pierres ornementales - Les matières du
passé - Les matières du futur et Les miné-
raux dans la vie de tous les jours.

Les différentes brochures éditées par Fediex sont consultables sur son site internet www.fediex.be, sous l'onglet « Publications ».



**FÉDÉRATION DES INDUSTRIES EXTRACTIVES DE BELGIQUE
VERBOND VAN ONTGINNINGSBEDRIJVEN IN BELGIË**

Rue Edouard Belin, 7 | B-1435 Mont-Saint-Guibert | +32 (0)2 511 61 73 | info@fediex.be
www.fediex.be

